

# Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021

Aperçu du programme de Concertations pour le Sommet sur les systèmes alimentaires organisé par les États membres des Nations Unies



## Introduction

En vue du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021, de nombreux États membres des Nations Unies se concentreront sur la manière dont leurs systèmes alimentaires nationaux peuvent s'aligner sur le programme de développement durable de l'Agenda 2030 et les Objectifs de Développement Durable (ODD) au cours de la prochaine décennie. En tant qu'élément fondamental de la préparation du Sommet, chaque État membre est invité à élaborer une « voie nationale vers des systèmes alimentaires durables ». Il importe que ces voies soient ancrées dans une approche qui reflète les relations entre nos systèmes alimentaires et chacun des ODD, et qui veille tout particulièrement à ce que personne ne soit laissé pour compte.

Les États membres sont encouragés à développer leurs voies vers des systèmes alimentaires durables dans les mois à venir par le biais de **Concertations multipartites pour le Sommet sur les systèmes alimentaires (CSSA)** qui rassemblent l'ensemble des parties prenantes. Ces Concertations se dérouleront en trois étapes, dans différents contextes infranationaux et nationaux. Elles seront ouvertes aux différentes parties prenantes qui s'intéressent aux relations entre les personnes, l'alimentation, et la planète, et qui sont impliquées dans les systèmes alimentaires nationaux. Les participants aux Concertations conviennent de travailler ensemble dans le respect des principes d'engagement du Sommet. Les responsables des parties prenantes ne seront pas les seuls à prendre part aux Concertations : ils inviteront d'autres personnes de leur groupe (notamment les jeunes et les groupes sous-représentés) à participer.

Les participants aux Concertations exploreront les possibilités qu'ils ont de contribuer aux voies nationales vers des systèmes alimentaires durables. Si des personnes ou des organisations souhaitent s'exprimer et n'ont pas la possibilité de prendre part aux Concertations des États membres, elles auront la possibilité de participer à des Concertations indépendantes. Étant donné l'impact de la COVID-19 sur les rassemblements, des dispositions sont prises pour que les Concertations puissent être organisées virtuellement lorsque les conditions le permettent. Cela limite le nombre de personnes qui peuvent être impliquées et risque d'exclure celles qui se trouvent dans des endroits isolés ou qui disposent de ressources limitées.

## Avantages escomptés de la participation aux Concertations

Les Concertations des États membres permettront aux gouvernements nationaux de s'engager pleinement dans la construction de systèmes alimentaires durables. Tout d'abord, les Concertations contribueront aux efforts nationaux en faveur de systèmes alimentaires durables d'ici à 2030. Ensuite, les Concertations seront l'occasion d'explorer les propositions des différents groupes impliqués dans la préparation du Sommet (en particulier le Groupe scientifique indépendant et les pistes d'action) dans le contexte national. Troisièmement, au cours des Concertations, les participants qui représentent les différentes parties prenantes détermineront comment ils entendent contribuer à la durabilité des systèmes alimentaires nationaux et, idéalement, prendront des engagements dont ils devront rendre compte. Les Concertations se déroulent à un moment où l'épidémie de COVID-19 révèle de multiples faiblesses et fragilités dans les systèmes alimentaires.

## Première étape des Concertations des États membres - Initier l'engagement national dans le Sommet

L'*objectif de la première étape* des Concertations des États membres est de lancer un processus inclusif par lequel différentes parties prenantes commencent à identifier les aspects des systèmes alimentaires à modifier. Elles sont encouragées à le faire à partir de multiples perspectives, en allant au-delà des positions qu'elles-mêmes et leurs paires tiennent habituellement.

*Au cours de la première étape des Concertations*, les responsables des parties prenantes commencent à explorer les options permettant aux systèmes alimentaires nationaux d'être inclusifs, durables et résilients d'ici à 2030. Ils identifient les questions émergentes pour lesquelles il existe un consensus ainsi que celles sur lesquelles il existe des désaccords majeurs. Ils examinent les

pistes d'action et les leviers de changement du Sommet, car ils comprennent conjointement les aspects globaux des systèmes alimentaires. Les comptes-rendus de cette première étape des Concertations des États membres résumeront ce qui est ressorti de la première étape et indiqueront les domaines que les responsables des parties prenantes souhaitent approfondir au cours de la deuxième étape des Concertations. Tous les comptes-rendus officiels seront publiés sur le site internet de la Passerelle des Concertations pour le Sommet.

À la fin de la première étape, les parties prenantes sont pleinement conscientes des plans nationaux existants concernant les systèmes alimentaires durables. Elles ont commencé à analyser l'état actuel des systèmes alimentaires nationaux, y compris leurs objectifs, leur mode de fonctionnement et leur potentiel (ainsi que leurs faiblesses). Elles se concentrent toutes sur la voie par laquelle les systèmes alimentaires nationaux s'aligneront sur les ODD d'ici 2030.

## Étape 2 – Explorations approfondies à tous les niveaux

L'objectif de la deuxième étape des Concertations des États membres est de créer une occasion d'engagement et de connexion entre un ensemble encore plus large de parties prenantes par le biais de multiples concertations, d'abord au niveau infranational, puis au niveau national. Les participants explorent leurs systèmes alimentaires sous des angles très divers : ils identifient des options prometteuses et examinent les moyens par lesquels différentes parties prenantes peuvent les faire progresser ensemble, dans le cadre d'une voie nationale vers des systèmes alimentaires durables. Ils reçoivent des propositions du Groupe scientifique indépendant du Sommet et des pistes d'action, et les examinent dans le cadre de la deuxième étape des Concertations.

### Processus des Concertations des États membres au niveau infranational

Lors de la deuxième étape, les autorités nationales encourageront les administrations locales à organiser des concertations dans différents endroits (notamment divers écosystèmes, villes, provinces et autres territoires), en s'assurant que chaque concertation englobe une grande diversité d'intérêts. Les concertations infranationales peuvent également être organisées autour de thèmes spécifiques liés aux pistes d'action du Sommet (par exemple, l'accès des femmes et des enfants à une alimentation saine). Les parties prenantes ont la possibilité d'explorer les options de transformation suivant leur contexte local : elles seront encouragées à mettre en relation des acteurs œuvrant dans différents contextes et à inclure des participants issus de groupes qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble.

### Processus de Concertation des États membres au niveau national lors de la deuxième étape

Les concertations infranationales sont suivies d'une deuxième concertation au niveau national, au cours de laquelle les approches prometteuses qui ont émergé du niveau infranational sont récoltées, approfondies, puis synthétisées. Les participants à l'étape 2 de cette Concertation nationale incluent les responsables des différentes parties prenantes. Les idées et suggestions qui ont émergé au niveau infranational et qui sont considérées comme prometteuses par les participants sont donc recueillies puis explorées par les participants à l'événement national. Au cours de la Concertation, ils examinent si ces approches prometteuses peuvent être synthétisées dans l'évolution de la voie vers des systèmes alimentaires nationaux durables d'ici 2030.

À la fin de la deuxième étape de Concertation des États membres, les parties prenantes auront identifié des approches prometteuses et des engagements potentiels qui contribueront au développement de la voie nationale sur les systèmes alimentaires. Les comptes-rendus officiels de l'étape 2 de la Concertation sont publiés sur la *Passerelle des Concertations*.

## Étape 3 - Voie, intentions et engagement

L'objectif de la troisième étape des Concertations des États membres est de permettre aux autorités nationales et aux responsables des parties prenantes d'échanger leurs points de vue sur les voies vers des systèmes alimentaires durables d'ici 2030 à l'échelle nationale, et d'identifier les intentions et les engagements des différents acteurs.

Les Concertations de l'étape 3 sont des sessions de travail où les participants reçoivent les résultats consolidés des Concertations de l'étape 2, ainsi que les propositions du Groupe scientifique et des pistes d'action. Le début de cette troisième étape consiste à rassembler les suggestions émergentes pour la voie nationale vers des systèmes alimentaires durables à mettre en œuvre au cours des dix prochaines années. Les participants s'accordent sur les questions qui font l'objet d'un consensus, identifient les questions pour lesquelles la discussion mériterait d'être poursuivie, et exposent les

sujets sur lesquels il existe des différences insolubles. Le Coordonnateur de la Concertation fournit une première version de la voie vers des systèmes alimentaires durables pour faciliter la discussion : les participants s'appuient sur ce projet pour élaborer la voie nationale. Ils s'efforcent de parvenir à un consensus négocié, au moins sur le cadre, les grandes lignes et l'orientation générale de ce document. Il est prévu que les acteurs continuent à travailler sur cette voie au-delà du Sommet, conformément à leurs intentions et à leurs engagements.

Dans la deuxième partie de l'étape 3, les participants discutent des actions pour lesquelles les différentes parties prenantes peuvent s'engager dans les années à venir, et de la façon d'aligner ces actions sur l'Agenda 2030. Ils examinent également les engagements que les parties prenantes sont censées respecter pour mettre en œuvre leurs intentions. Les actions seront présentées dans un format qui peut être envoyé au Secrétariat du Sommet, lequel tiendra un registre des objectifs et des engagements. Les participants identifieront les initiatives prometteuses (« initiatives phares ») pour une mise en œuvre à plus grande échelle.

À la fin de la troisième étape, les connexions et les relations entre les acteurs des systèmes alimentaires nationaux auront été galvanisées. Les acteurs auront une compréhension plus approfondie de leurs systèmes alimentaires et de la manière dont ces derniers peuvent être transformés. Les comptes-rendus officiels de la Concertation de l'étape 3 seront publiés sur la Passerelle des Concertations et comprendront un résumé de la voie nationale, ainsi que les intentions de soutien et les engagements des différentes parties prenantes du Sommet. Les Concertations qui ont conduit à l'élaboration des objectifs continueront à être utilisées par les acteurs nationaux à mesure qu'ils progressent dans la transformation de leur système alimentaire.

## Aide

- L'aide aux Coordonnateurs des Concertations des États membres, ainsi qu'aux Animateurs et Facilitateurs des concertations, sera disponible sur le site de la *Passerelle des Concertations*.
- Des documents d'information et une aide en ligne seront disponibles sur le site de la *Passerelle des Concertations*. Les propositions pour les Concertations des États membres émanant du Groupe scientifique indépendant et des pistes d'action seront publiées sur la *Passerelle des Concertations*.
- Les Coordonnateurs des Concertations sont invités à envoyer au Sommet sur les systèmes alimentaires les comptes-rendus officiels de leurs Concertations sur la *Passerelle des Concertations* via le formulaire en ligne : le contenu de ces comptes-rendus sera synthétisé pour fournir une appréciation globale des résultats des différentes étapes des Concertations des États membres.
- Des sessions de formation assurées par des Animateurs et des Facilitateurs expérimentés seront proposées aux Coordonnateurs nationaux et infranationaux, ainsi qu'aux Animateurs et Facilitateurs désignés.
- Dans les pays où les Nations Unies sont présentes, les Coordonnateurs résidents des Nations Unies, les représentants des entités du système des Nations Unies mais aussi les Champions du Sommet, les scientifiques nationaux et les partenaires des systèmes alimentaires (y compris les partenaires de développement) s'engagent à aider les États membres à élaborer et à mettre en œuvre leur programme de Concertations.

Octobre 2020-Décembre 2020

1

## ÉTAPE 1 DES CONCERTATIONS

### INITIER L'ENGAGEMENT NATIONAL DANS LE SOMMET

Lors de l'étape 1 des concertations, plusieurs parties prenantes des systèmes alimentaires nationaux sont connectées. Premièrement, elles examinent l'objectif, le fonctionnement, le potentiel et les faiblesses de leurs systèmes alimentaires. Deuxièmement, elles étudient la meilleure façon de s'engager dans le processus du Sommet et d'y contribuer.

Janvier 2021-Avril 2021

2

## ÉTAPE 2 DES CONCERTATIONS

### EXPLORATIONS APPROFONDIES À TOUS LES NIVEAUX

Les concertations de l'étape 2 se divisent en deux parties. Premièrement, l'étape 2 comprend plusieurs concertations infranationales au cours desquelles les participants examinent les systèmes alimentaires dans différents contextes et selon des perspectives variées. Elles sont suivies de la Concertation nationale de l'étape 2 au cours de laquelle des approches prometteuses sont étudiées et exploitées.

Mai 2021-Juin 2021

3

## ÉTAPE 3 DES CONCERTATIONS

### VOIE, INTENTIONS ET ENGAGEMENT

Lors de la Concertation de l'étape 3, les participants contribuent en premier lieu à définir les orientations de la voie vers des systèmes alimentaires nationaux durables pour la prochaine décennie. Ils exposent leurs intentions concernant les actions futures visant à améliorer le fonctionnement des systèmes alimentaires dans les pays. Ils marquent leurs engagements pour une action collective, avec notamment des projets phares.

DÉFINIR UNE VOIE NATIONALE VERS DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES EN ACCORD AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE